
Compte rendu réunion *Parlons Ville, Parlons Vie* Quartier LA TAILLADE – Mercredi 22 mai 2023

❖ Composition de la tribune

- **Emmanuel Sallaberry**, Maire de Talence
- **Chantal Chabbat**, adjointe de quartier, chargée de la Ville pour tous, du plan handicap, de la ville inclusive, ainsi que des œuvres et associations caritatives
- **Isabelle Balligand**, élue de proximité du quartier, en charge de l'éducation à l'environnement, de la ville à énergie positive et de la protection animale
- **François Jestin**, adjoint au Maire en charge du suivi du projet de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- **Emmanuel Richard**, Commissaire divisionnaire de la Police nationale

❖ Services municipaux présents

- ✓ Allo Talence
- ✓ Stationnement
- ✓ Police municipale

Avant-propos et Présentation du déroulé de la réunion

M. le Maire se réjouit de l'existence de ces réunions de proximité Parlons Ville, Parlons Vie et d'aller tous les mois à la rencontre des talençais, dans chacun des 15 quartiers de la Ville. Pour cette réunion, il se félicite de retrouver les habitants du quartier La Taillade.

M. le Maire tient à remercier en premier lieu le commissaire divisionnaire, Emmanuel Richard, de sa présence à la réunion. Il poursuit en présentant les élus à la tribune, dont l'élue de proximité du quartier La Taillade, Isabelle Balligand, l'adjointe de quartier Chantal Chabbat ainsi que l'élue en charge entre autres du stationnement et de la circulation, François Jestin. M. le Maire salue enfin la présence du président du comité de quartier La Taillade, André Scotto, ainsi que celle du président de l'association des commerçants de la barrière de Bordeaux Talence, Joël Vallée.

M. le Maire rappelle que ces rencontres Parlons Ville, Parlons Vie, à l'instar des 100km du Maire, des permanences des élus de secteur ou encore du Maire en direct, sont autant de moyens pour échanger au quotidien avec les élus municipaux et entretenir une réelle proximité avec les habitants.

M. le Maire indique que plus d'une dizaine de formulaires ont été retournés dans le cadre de la préparation de cette réunion publique, pour près du double d'observations remontées aux services. Il précise également qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format quatre pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également disponible sur le site Internet de la ville.

M. le Maire présente le déroulé de cette rencontre avec les quatre thématiques suivantes qui seront successivement abordées :

- Tranquillité, sécurité publique et cadre de vie
- Projets à l'échelle de la Ville
- Développement durable et déclinaison du Plan *Vert chez vous*
- Voirie, circulation, stationnement et mobilités

M. le Maire met l'accent sur le rôle du service de proximité Allo Talence, qui vise à améliorer la relation à l'usager grâce à une meilleure prise en charge des demandes des administrés. Sur l'année 2022, Allo Talence a recensé 116 signalements dans le quartier La Taillade, avec 98 % de dossiers traités par les services.

Avant de traiter la première thématique, M. le Maire signale que les conseils communaux se sont récemment transformés en conseils participatifs de quartier. Il précise que ces instances de participation sont désormais au nombre de six pour une meilleure représentativité citoyenne. Une vingtaine de personnes, à parité égale, ont été tirées au sort.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire indique en introduction que la sécurité et la tranquillité publique sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole. Il précise que si la sécurité demeure une compétence régalienne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. C'est dans cette logique de co-production de sécurité que la Ville a lancé depuis 2020 un Plan Prévention et Sécurité.

M. le Maire précise que la mise en place de ce plan constitue un effort financier et humain sans précédent de la part de la collectivité. Il sera progressif et s'échelonne sur toute la durée du mandat, la priorité étant donnée au recrutement de policiers municipaux supplémentaires. Il placera Talence à la hauteur des enjeux de son territoire, sans pour autant remplacer l'Etat qui reste un partenaire privilégié, au service de la population talençaise et de sa sécurité.

M. le Maire signale que dans le cadre des actions de partenariat avec la Police nationale, un délégué à la cohésion population et réserviste de la Police Nationale, le major Rousse assure des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Ces permanences se font sur rendez-vous, en présence d'un chargé de mission de la Direction sécurité et tranquillité de la Ville. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr.

Monsieur le commissaire divisionnaire Emmanuel Richard se présente et précise le périmètre d'intervention de la Division Ouest, qui regroupe avec Talence les communes de Pessac, Mérignac, Gradignan, Eysines et du Haillan.

Concernant le quartier de La Taillade, Monsieur le commissaire fait état d'un quartier relativement calme, qui connaît une forte baisse de la délinquance.

Monsieur le commissaire énonce quelques tendances statistiques sur le quartier, entre 2021 et 2022, avec une forte baisse de 35% des atteintes à l'intégrité physique, alors que ces chiffres augmentent en moyenne partout en France. On assiste également à une chute de 50% des atteintes aux biens, qui passent de 139 à 67, ainsi que des escroqueries, qui passent de 12 à 6. Enfin Monsieur le commissaire souligne une diminution significative en ce qui concerne les vols avec violence, les cambriolages ou encore les vols roulottes.

Monsieur le commissaire assure que les services de police vont continuer leurs actions pour juguler au maximum cette délinquance dans le quartier.

M. le Maire poursuit en présentant le premier volet du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 qui prévoit notamment l'accroissement ainsi que la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- Avec le recrutement de deux médiateurs sociaux supplémentaires au sein d'un service municipal dédié composé de six agents et un chef de service
- En augmentant les actions de prévention partenariales avec l'ensemble des acteurs sociaux-éducatifs
- En appliquant le rappel à l'ordre pour agir sur les incivilités non délictuelles, et en développant l'accueil des travaux d'intérêt général au sein des services municipaux

M. le Maire détaille en suivant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant par cinq le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise par ailleurs qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire évoque les chiffres de la Police municipale dans le quartier, depuis le 1^{er} janvier 2022, avec 99 interventions pour différents motifs dont entre autres des tapages, des différends de voisinage, des squats, ou encore du trafic de stupéfiants.

Il précise également que 828 verbalisations ont été dressées et que quatre mises en fourrière ont été effectuées.

Enfin, M. le Maire rajoute que 20 maisons ont été surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absence.

Un habitant demande la localisation des caméras de vidéoprotection dans le quartier. M. le Maire signale que cette information ne sera pas rendue publique, par souci d'efficacité du dispositif. Il rajoute que ce n'est pas lui qui décide du lieu d'implantation des caméras de vidéoprotection sur le territoire.

Il en va de la responsabilité du Préfet sur la base de périmètres prédéfinis par la Ville et des agrégats statistiques sur la délinquance. Il faut également ajouter à cela la contrainte technique d'acheminement de la fibre pour faire fonctionner le dispositif de vidéoprotection.

Un habitant demande si les rave party sont autorisés les dimanches après-midi, à la suite de nuisances subies avec son voisinage. M. le Maire assure que les tapages diurnes sont interdits. Afin de faire constater le trouble à la tranquillité publique, il convient de faire appel à la Police nationale le dimanche car les policiers municipaux ne sont en mission que jusqu'au samedi soir inclus, mais pas encore le dimanche. M. le Maire invite enfin l'intéressé à se rapprocher du major Rousse pour lui faire remonter le signalement.

Un riverain se dit avoir été victime d'un cambriolage par le passé et souhaite savoir si des statistiques existent sur les périodes de cambriolage afin de faire le rapprochement avec l'extinction de l'éclairage public la nuit. M. le commissaire assure que les cambriolages ont davantage lieu la journée que la nuit. Ils se déroulent généralement sur une période extrêmement courte d'environ 15 minutes. Il affirme néanmoins que les vols à la roulotte sont commis majoritairement la nuit. M. le Maire renchérit en expliquant que trois quarts des cambriolages se déroulent en journée et qu'il n'y a, à ce jour, aucune corrélation entre la délinquance d'appropriation et l'extinction de l'éclairage public la nuit. Pour corroborer ses propos, M. le Maire signale qu'une majorité de communes font le choix d'éteindre l'éclairage public la nuit, à l'instar de la Ville de Bordeaux qui, depuis le 2 janvier 2023, a décidé d'éteindre 57% de son éclairage public entre 1h et 5h du matin.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Les chiens ne sont pas tenus en laisse dans le parc Fehlmann. Ceux qui promènent leurs petits chiens ne peuvent plus le faire, certains se sont même fait attaquer.

Le règlement municipal des parcs et jardins de la Ville est clairement affiché à chaque accès. Il stipule l'obligation de tenir son chien en laisse. Une tolérance est néanmoins admise dans les espaces naturels, tel que le bois de Thouars, dans la mesure où l'animal reste à portée de voix et de contrôle de son maître.

Il est toutefois impossible pour les agents municipaux de contrôler en permanence le bon respect de cette réglementation. Aussi est-il nécessaire d'appeler la Police municipale si un incident se produit, afin qu'il y ait une intervention sur site et une verbalisation du contrevenant pour non-respect d'un arrêté municipal.

Problème de gestion des conteneurs poubelle par les riverains qui nuit à l'accessibilité des trottoirs de la Ville.

La Brigade anti-incivilités lutte quotidiennement contre les atteintes au cadre de vie, dont notamment les problèmes générés par les bacs poubelle non rentrés et laissés en permanence sur la voie publique. Lorsque les agents constatent de tels faits, une prise de contact est réalisée avec l'utilisateur pour lui rappeler la réglementation. Un lien est également fait avec la métropole, compétente en matière de gestion et de ramassage des ordures ménagères, pour éventuellement changer de conteneur pour un volume plus adapté. Il s'agit donc d'un travail de longue haleine pour concilier cheminement sécurisé sur trottoir et service à l'utilisateur.

En 2022, 54 interventions ont été réalisées à cet effet, dont un tiers dans le nord de Talence.

Contrôler l'accès à la passerelle au-dessus des chemins de fer de la salle Boris Diaw car de nombreux scooters y roulent à toute vitesse, alors que celle-ci semble réservée aux vélos et piétons.

La signalétique au sol réserve le passage de la passerelle aux piétons et cyclistes, et non aux deux-roues motorisés. La Police municipale inclura ce signallement à ses missions de contrôle route, qui représentent 40% de l'activité des agents.

II. Cadre de vie

M. le Maire décline les moyens humains et matériels de la municipalité pour assurer la propreté dans la Ville. On dénombre entre autres 21 agents dédiés au service Voirie, ainsi que deux balayuses, 200 poubelles Ville, ou encore 80 distributeurs de sacs à déjection canine.

Plusieurs dispositifs, mis en place gratuitement par la Ville, permettent quant à eux de répondre directement aux besoins des habitants. C'est le cas notamment du nettoyage trimestriel de toutes les rues de la commune par la balayeuse, mais aussi du service d'enlèvement des encombrants, des bennes mobiles et du ramassage des déchets verts en porte-à-porte.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier La Taillade, correspondant au secteur 5, les bennes sont installées au niveau de la salle Boris Diaw. Le prochain passage aura lieu le vendredi 09 juin, de 8h à 18h.

M. le Maire met enfin l'accent sur le service d'enlèvement des tags, et rappelle que pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

M. le Maire précise que le service Voirie de la Ville récupère en moyenne entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2022, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier La Taillade est le suivant :

- 65 interventions pour dépôts sauvages dont 45 ramassages par les agents
- 4 interventions pour des problèmes liés à la gestion des bacs poubelle
- 3 interventions pour des demandes d'élagage, taille de haies ou désherbage

On peut noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé la régularité de 214 chantiers, dont 16 sans autorisations qui ont été régularisés par les agents pour un montant de 4 360€.

Une habitante interpelle M. le Maire sur la mise en place de conteneurs collectifs pour les ordures ménagères dans le quartier. M. le Maire signale qu'un tel dispositif est très contraignant à mettre en place, de surcroît dans des quartiers d'échoppes très étroits comme celui de La Taillade. Il affirme que Bordeaux métropole, compétent en matière de gestion des ordures ménagères, a déjà tenté quelques expérimentations dans certains quartiers de la métropole, qui se sont soldées par des échecs.

Un riverain demande ce que la Ville peut faire face à la prolifération des excréments canins sur la voie publique. M. le Maire déplore l'incivilité de certains maîtres et renvoie à la responsabilité de chacun. Il assure néanmoins que la municipalité lutte à son échelle contre ce fléau avec des campagnes de sensibilisation qui sont régulièrement menées auprès des talençais. Il rappelle également que la Brigade anti-incivilités verbalise les contrevenants lorsqu'une infraction est constatée.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Propreté de la rue du XIV Juillet.

La rue du XIV Juillet a été entièrement balayée, mécaniquement et manuellement, le 03 mars 2023.

La rue Léon Say n'est plus nettoyée par des machines.

Le passage de la balayeuse a été réalisé en mars dernier (semaine 13) dans la rue Léon Say.

Quand pourrait-on envisager ou prévoir un système de pesée embarquée des ordures ménagères, comme cela se fait depuis plusieurs années déjà dans les communes du Sud Gironde.

La gestion et le ramassage des ordures ménagères relèvent de la compétence de Bordeaux Métropole. Pour toute sollicitation, vous pouvez les contacter par téléphone au 05 56 99 84 84.

III. Les projets à l'échelle de la Ville

M. le Maire présente les différents projets en cours sur la Ville, en commençant par ceux de la plaine des sports de Thouars avec :

✓ **La rénovation du stade nautique Henri Deschamps**

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment.

Parmi la nouvelle offre aquatique proposée, on retrouvera :

- Un bassin nordique ouvert toute l'année ;
- Une zone ludique avec une pataugeoire animée complémentaire, une piscine à vagues, un pentagliss et un espace de restauration pour l'été ;
- Un espace de bien-être comprenant sauna et hammam ;
- Un nouveau bassin d'apprentissage avec des banquettes massantes et des jets d'eau.

Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement, dont le budget avoisine les 22 millions d'euros, est prévue pour l'été 2023. M. le Maire assure que les Talençais continueront à bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'entrée de la piscine, avec un prix avoisinant les quatre euros.

✓ **L'aménagement d'un skatepark paysager**

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville en 2019, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence a donc fini par voir le jour et vient compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Un projet qui a été porté initialement par un groupe de six jeunes talençais.

Cet espace de glisse en béton de 610 m² est complètement ouvert et en parfaite harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial. Ce nouvel équipement sportif, d'un montant de 300 000 euros, a été inauguré le 23 avril 2023 en présence de Melvin, ancien champion de France de la discipline. Il sera complété par l'arrivée d'une piste de pumptrack, d'ici à la fin de l'année.

M. le Maire signale par ailleurs que pour compenser l'empreinte carbone de ces différents projets, plus de 1 000 mètres de voie ont été désimperméabilisés dans le bois de Thouars. De plus, la municipalité a récemment fait le rachat d'une parcelle boisée située derrière l'IRTS, afin de sanctuariser un espace vert public supplémentaire.

✓ **Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard**

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal. La livraison définitive du projet, dont le budget atteint les 12 millions d'euros, est prévue dans le courant de l'année 2023.

M. le Maire poursuit en présentant les projets ayant trait à la culture.

✓ **Le Château des Arts, futur pôle de pratiques artistiques**

La Ville de Talence porte un ambitieux projet pour son Château des Arts : y développer un grand pôle de pratiques et d'enseignements artistiques, à travers la rénovation du château et la création d'un nouveau bâtiment. En 2018, la Ville de Talence a fait l'acquisition, pour 2,4 millions d'euros, du Château des Arts et de son parc arboré de 15 000 m², dont une partie a en suivant été ouverte au public.

Le projet de rénovation du Château des Arts, intégrera à terme l'École municipale de musique et de danse, des cours d'arts plastiques et d'enseignement du théâtre, accompagnés d'une salle de répétition et de représentation mutualisée. Le service culturel de la Ville y sera également transféré. Un nouveau bâtiment, dédié aux enseignements, sera construit à l'arrière de la parcelle, afin de respecter la composition d'ensemble du lieu. Cette surface de 4 200m² permettra d'accueillir :

- 16 salles de classes pour l'enseignement musical
- 3 salles de danse
- 2 salles d'arts plastiques
- 1 salle de théâtre
- 1 salle de restitution et de représentation mutualisée
- Divers locaux annexes

La salle de restitution abritera les travaux des différents enseignements artistiques, mais aussi d'autres types de manifestations. Elle bénéficiera pour cela d'un accès indépendant. Les locaux rénovés du château, quant à eux, accueilleront notamment le service culturel de la Ville et des espaces plus polyvalents. Ce projet ambitieux bénéficie d'un budget de 15 millions d'euros.

Les travaux devraient démarrer en 2024. Fin 2025, chaque acteur de ce pôle culturel pourra disposer d'un bâtiment accessible, confortable et prenant en compte les nécessaires préoccupations environnementales.

Une habitante demande si la cabine téléphonique, située dans l'enceinte du château des Arts, sera conservée. M. le Maire assure qu'elle sera conservée et que son usage fera l'objet d'une concertation auprès des riverains.

✓ Deux nouveaux équipements culturels en centre-ville

La Ville prévoit de créer un pôle culturel en centre-ville avec l'avènement de deux nouveaux équipements, une salle d'une capacité de 450 places et un Planétarium. Une reconfiguration intérieure du Forum des Arts et de la Culture permettra d'y proposer notamment une offre de culture scientifique en adéquation avec son caractère universitaire.

Ce nouvel équipement, outil de diffusion à la fois scientifique et pédagogique, n'existe ni dans la métropole ni dans le département et son implantation au cœur d'un territoire où l'industrie spatiale est majeure était tout à fait opportune. M. le Maire précise par ailleurs qu'il a rendu visite récemment aux équipes de la municipalité de Nantes pour constater l'engouement autour de leur planétarium.

La création de ces nouveaux équipements, à l'horizon 2027, s'accompagnera évidemment d'un projet d'apaisement de l'ensemble du centre-ville et plus particulièrement de la rue Pierre Curie. Les habitants seront associés à chaque étape de réalisation de ces projets, afin de trouver collectivement le meilleur équilibre entre développement et préservation de la qualité de vie du quartier centre-ville.

M. le Maire continue la présentation des grands projets de la Ville, en abordant le réaménagement des parcs et autres places de la commune.

✓ Le projet du grand Peixotto-Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIII^{ème}, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs.

L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés. L'architecte a été retenu et les études ont débutées.

Une habitante demande si les activités qui se déroulent habituellement dans le château Margaut seront conservées pendant la durée des travaux. M. le Maire assure que les activités perdureront dans les locaux du château à partir du moment où les travaux ne concernent que la façade extérieure du bâtiment.

✓ **Le réaménagement de sept places publiques à l'horizon 2026**

M. le Maire revient sur le programme de réaménagement de sept places de la ville, intégré au plan Vert chez vous. La réflexion autour de la « place de demain », embellie, rafraîchie, et végétalisée fait partie intégrante de cette stratégie. Plusieurs objectifs ont été définis comme faire un état des lieux des caractéristiques climatiques, de la biodiversité présente, faire une analyse sociologique de ses usages ou encore proposer des préconisations d'aménagements.

M. le Maire informe que la première place réhabilitée, la place Emile Zola, a été inaugurée le 22 février dernier. La place Peyllanne a quant à elle été inaugurée ce même jour, un peu plus tôt avant cette réunion. Il précise que la place Albert Thomas, située dans le quartier La Taillade, sera réaménagée à l'horizon du dernier trimestre 2024.

M. le Maire évoque en suivant la politique sociale en mentionnant la toute récente **Maison des nouvelles solidarités**.

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

M. le Maire poursuit en citant quelques projets et autres dispositifs solidaires, dont :

- Le Plan Petite Enfance
- La distribution de calculatrices et dictionnaires aux élèves talençais
- Le permis solidaire et la plateforme du bénévolat
- La distribution de matériel informatique aux aînés dans le cadre du plan Inclusion numérique
- Le projet de résidence intergénérationnelle à château Gardères

M. le Maire rappelle qu'une permanence mobile des impôts se tiendra le mardi 30 mai prochain, de 14h à 17h, sur le parvis de l'hôtel de ville. Il précise également que le 21 juin prochain, une Journée bien-être sera organisée au Dôme à destination des seniors. En lien avec de nombreux partenaires (CARSAT, CAF, AGIRC ARRCO), cette manifestation vise à accompagner au mieux les plus de 60 ans autour de trois grands axes : prendre soin de soi, bien vieillir chez soi et préparer sa retraite.

M. le Maire rappelle enfin toutes les festivités organisées par la municipalité en faveur des Talençais, avec notamment le Mai talençais, le Carnaval de Thouars ou encore Talence en lumières.

Maire signale que la ville de Talence fait partie des huit communes de Gironde qui ont été labellisées Terre de jeux.

Cette distinction a pour but de participer à la mise en valeur des sports olympiques à l'occasion des Jeux de Paris qui se tiendront en 2024. De plus, Talence a également été sélectionnée par les comités internationaux olympique et paralympique comme centre de préparation pour les athlètes. Il précise enfin que samedi 3 juin se tiendra la troisième édition de la Journée Olympique sur Talence, qui consacrera cette année le sport féminin.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Les horaires de la nouvelle agence postale située dans le square Fehlmann ne sont pas convenables. Les passages des personnes sont relevés pour proposer d'ajuster les horaires en fonction des usages. L'analyse doit néanmoins durer quelques mois afin d'être la plus représentative possible.

À l'issue de la déclinaison de tous ces projets, M. le Maire précise que ces investissements sont réalisés sur la base d'une gestion saine des finances de la Ville. En effet, en dépit des 23 millions d'euros investis et des 6,7 millions d'euros accordés à titre de subventions aux associations et au Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 du budget, la Ville n'a toujours pas augmenté ses taux d'imposition concernant la part communale, et ce depuis la huitième année consécutive. La dette par habitant, quant à elle, n'excède pas les 444 €, ce qui reste un très bon chiffre par rapport aux autres communes de la métropole et au vu de l'attractivité de la Ville.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif **Vert chez vous**, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune :
 - Passer de 94 hectares à 110 ha d'espaces verts publics en 6 ans
 - Végétaliser 100 % des cours d'écoles
- Poursuivre l'embellissement de la Ville :
 - Réaménager sept places du quotidien
 - Planter des massifs fleuris saisonniers
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur :
 - Créer des micro-forets urbaines
 - Implanter des bancs végétalisés

M. le Maire rappelle que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics.

M. le Maire évoque la problématique des moustiques-tigres et affirme que 80% des gîtes larvaires se répandent sur le domaine privé et que seules une action collective et une communication de grande ampleur permettront de juguler cette prolifération.

M. le Maire précise par ailleurs que si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité est proactive à ce sujet et a effectué un plan d'actions de grande ampleur avec :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

M. le Maire signale que la Ville s'est lancée cette année dans une expérimentation innovante, inédite en Gironde, qui vise à sélectionner des secteurs tests dans différents points de la ville et voir comment il est possible de réduire drastiquement la population de moustiques.

Une expertise a donc été effectuée chez quelques résidents volontaires afin de cibler les gîtes larvaires présents chez eux et de leur montrer les pratiques à adopter pour lutter contre leur prolifération. Grâce à l'installation de pièges et à un suivi mensuel par le centre de démoustication de Bordeaux Métropole, un premier bilan sera effectué cet été pour évaluer ce projet innovant et définir les suites à lui donner.

Un habitant demande pourquoi la Ville ne supprime pas la marre située dans le parc Triaire. Isabelle Balligand, l'élue de secteur, assure que les services municipaux vont bientôt procéder à un drainage de la zone.

Une habitante demande si les carottages se font toujours sur les trottoirs. M. le Maire confirme l'existence du dispositif Trottoirs Vivants, pilotés par la métropole. Il invite l'intéressée à se rapprocher de la Maison du développement durable afin de compléter le formulaire prévu à cet effet.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

Débétonner un maximum d'espace et végétaliser avec des arbres produisant des zones d'ombre importantes afin de réduire la température extérieure de la ville naturellement.

La municipalité étudie tous les espaces qui peuvent accueillir de la végétalisation.

Peut-on végétaliser la petite place située à l'angle des rues Eugène Olibet et du XIV Juillet ?

Une mise en valeur de ce site est prévue en novembre 2023.

V. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire évoque en préambule l'arrêté interministériel qui reconnaît l'état de catastrophe naturelle pour la Ville de Talence, pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2022, à la suite de l'épisode de sécheresse que la Ville a connu.

Il invite donc toutes les personnes qui ont vu leurs habitations endommagées par ce phénomène climatique à se rapprocher de leur assureur avant le 1^{er} juin 2023. Les services juridiques de la Ville se tiennent à la disposition des habitants pour tout renseignement.

M. le Maire aborde le volet des mobilités, en évoquant en premier lieu la réouverture de la gare Médoquine, qui est prévue dans le courant de l'année 2025. Cette réouverture intervient dans le cadre de la mise en œuvre du RER Métropolitain, afin de faciliter les déplacements sur le territoire girondin. Elle sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars, en passant par plusieurs arrêts dont le CREPS et le lycée hôtelier. Cette future ligne, dont le trajet se fera à 90% en site propre, passera par l'avenue de Thouars, qui jouxte le quartier Plume la Poule.

La mise en ligne de ce nouveau mode de transport est prévue courant 2027, avec un cadencement à hauteur d'un bus toutes les cinq minutes en heure pleine, contre 15 minutes en heure creuse, et ce tous les jours de la semaine.

Une habitante demande si des trains desserviront directement la Ville de Dax. M. le Maire précise que la réouverture de la gare de la Médoquine intervient dans le cadre de la mise en place du RER métropolitain. Il n'a donc pas de vocation de desserte régionale dans un premier temps, même si une correspondance, auprès des gares avoisinantes, peut être assurée.

Un riverain demande si la liaison entre le centre-ville et le cours du maréchal Galliéni sera assurée à terme par un transport en commun. M. le Maire annonce qu'à partir de la rentrée, avec la refonte du réseau TBM, l'actuelle ligne 43 du Forum sera étendue vers la rue Pierre Noailles, l'avenue de la Vieille Tour, la gare de la Médoquine ainsi que l'hôpital Pellegrin afin de créer une ligne de ceinture intra-rocade. Il sera donc possible de rejoindre le centre-ville de Talence via le cours du Maréchal Galliéni en transport en commun.

M. Jestin amorce la thématique sur la voirie et précise en préambule que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possèdent la commune de Talence.

Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

M. Jestin aborde en suivant la sécurisation du stationnement cinq mètres en amont des passages pour piétons dans le cadre de l'application de la loi d'orientation des mobilités, qui sera effective au 31 décembre 2026. Pour aller plus loin dans la démarche, la Ville de Talence a souhaité aménager des bacs à fleurs ainsi que des arceaux à vélos pour exploiter pleinement cet espace sécurisé.

À la suite des récents aménagements réalisés dans le quartier concernant les sens de circulation, une doléance est partagée par une majorité de riverains dans l'assemblée, à savoir le report du trafic sur les rues Henri Fosse et Léon Say. M. Jestin assure que les services techniques vont tenter de mesurer l'impact de ces nouveaux aménagements sur les voies Henri Fosse et Léon Say via l'implantation de radars pédagogiques afin d'objectiver la situation.

Un riverain signale que les bordures de la rue du XIV Juillet sont à refaire. M. Jestin va faire remonter le signallement aux services techniques pour l'intégrer dans la programmation du Plan trottoir.

Un habitant déplore le caractère dangereux du croisement de la rue du XIV Juillet avec la rue Paul Bert. M. Jestin va faire remonter aux services pour étudier la situation.

Un riverain s'interroge sur les actions mises en place pour accompagner le développement de la voiture électrique en ville et notamment le déploiement des bornes de recharge. M. le Maire regrette le manque d'ambition de la métropole à ce sujet. Il rappelle que Bordeaux Métropole a lancé un plan de déploiement de bornes électriques, qui prévoit l'aménagement de seulement cinq bornes supplémentaires à Talence dans les cinq prochaines années à venir, ce qui n'est bien évidemment pas suffisant. Actuellement, cinq bornes sont disséminées sur toute la commune, à Peixotto, au centre-ville, à l'hôtel de Ville, sur la place Aristide Briand ainsi qu'à Thouars.

Un habitant demande si un projet est prévu au niveau du terrain municipal situé au bout du parc des Malerettes. M. Jestin précise qu'il s'agit d'un terrain qui appartient à la métropole, qui vient de mandater un bureau d'études externe en vue de réaliser une coulée verte, c'est-à-dire une voie cyclable qui passerait par le parc des Malerettes avant de rejoindre le centre-ville en passant par la passerelle Sainte-Marie et l'avenue éponyme.

Une habitante demande s'il est possible de refaire le marquage au sol pour les cyclistes dans la rue du XIV Juillet. M. Jestin assure que les services municipaux feront remonter le signallement à Bordeaux Métropole, compétente en matière de signalisation.

❖ **Éléments de réponse des services de la Ville aux questions adressées par les habitants dans le cadre de la préparation de cette réunion.**

La mise en sens unique partielle et sélective de la rue Émile Zola ressemble à une privatisation de cette voie. Ceci est tout à fait détestable et la justification de cette décision paraît des plus glandilleuses à démontrer.

L'aménagement du plan de circulation actuel fait suite à une phase de concertation avec les riverains, qui ont fait part de leurs différentes propositions d'aménagement. Suite à la proposition retenue par les riverains, une phase expérimentale a été testée pendant plusieurs mois avant d'être définitivement validée après une nouvelle phase de concertation.

Pour rappel, ces aménagements ont pour principal objectif de réduire le flux de circulation dans le quartier afin d'éviter le shunt du cours du Maréchal Galliéni.

Nette amélioration depuis le passage en zone bleue. Il reste à rénover le revêtement de la rue Henri Fosse, très dégradé avec fondrières.

La demande de réfection de la rue Henri Fosse a été faite à plusieurs reprises par la municipalité, cependant des mises aux normes concernant le branchement du réseau gaz doivent avoir lieu dans cette même rue, ce qui retarde l'intervention de la métropole.

Rendre la rue Henri Fosse interdite dans un sens de circulation (rue du XIV Juillet > rue Emile Zola) car les gens y roulent à toute vitesse de façon dangereuse, c'est pire qu'un boulevard le matin

Le changement de sens de circulation d'une rue, de son mode de stationnement ou de la mise en place de ralentisseurs ne peut se faire qu'après avoir objectivé la situation, la mise en place de radars pédagogiques pour le comptage de la vitesse, des flux de circulation et la concertation de l'ensemble des riverains de la rue.

Peut-on refaire le trottoir au niveau de la petite place sis à l'angles des rues Eugène Olibet et du XIV Juillet ?

Les services techniques ont intégré ce signalement dans la programmation du Plan trottoir, et prévoit a minima la réfection du tapis à l'horizon 2024.

J'ai signalé en novembre dernier que le regard de réception des eaux pluviales de la maison sise 86 rue Emile Zola est fissuré et provoque des infiltrations d'eau dans notre cave. Vous avez transmis cette demande à la Métropole, mais rien n'a été fait à ce jour. Merci de bien vouloir intervenir.

Une relance a été faite auprès des services de Bordeaux Métropole. Pour toute information sur l'état d'avancement du dossier, il convient de se rapprocher de la troisième circonscription du service territorial de la métropole, par téléphone au 05 56 87 85 50.

La réunion se termine à 21h30 autour d'un pot convivial. Le prochain rendez-vous des Parlons Ville, Parlons Vie, aura lieu dans le quartier Poste Mairie, le mercredi 05 juillet 2023, dans la salle de l'auditorium du Forum.
